

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Monsieur CUNEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame MONFORT, Madame BERNARDINI, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

**ABSENTS :**

Monsieur Jean-David MARION.

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Monsieur THIEBAUD (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)  
Madame VERDINO (pouvoir à Madame Sophie MANA)  
Madame PAPALEO (pouvoir à Monsieur Thomas PHILIP)  
Madame GALLART (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)  
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)  
Madame PRESTAT (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)  
Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Isabelle MONFORT)  
Monsieur MASSUCO (pouvoir à Madame Widad FERJANI)

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 16/02/2024**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

**OBJET : SERVICE DES PORTS DE PLAISANCE d'HYERES- PORT ST-PIERRE : Exonération totale ou partielle de redevances pour les bateaux participant à différentes manifestations nautiques durant l'année 2024.**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-luc BRUNEL - 12eme Adjoint**

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le programme prévisionnel d'un certain nombre de manifestations nautiques se déroulant en 2024.

Il est proposé d'appliquer les exonérations suivantes :

**1) Exonération partielle des redevances d'amarrage, soit 50% du tarif «passager» de l'année en cours :**

- Pour les bateaux participant aux manifestations énumérées dans le tableau ci-joint.
- Cette exonération partielle s'applique durant les journées précédant la manifestation, pendant et après la manifestation, chaque durée étant précisée dans le tableau ci-joint.
- Il est précisé que toute journée commence à 12 heures, et se termine le lendemain à 12 heures.

**2) Exonération complète dans les conditions suivantes :**

- Exonération complète des redevances d'amarrage pour les bateaux amarrés au Bassin des Dériveurs tel que précisé dans le tableau ci-joint.
- Exonération complète des redevances d'amarrage et pour les occupations et les stationnements sur les terre-pleins du port, hors zones d'activités, pour les remorques, chapiteaux et aires affectées aux manifestations, ainsi que les redevances d'utilisation de la cale de mise à l'eau pour les bateaux concurrents et accompagnateurs :

- SEMAINE OLYMPIQUE FRANÇAISE DE VOILE,
- SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

• Exonération totale des redevances d'amarrage pour les bateaux participants à :

- CHALLENGE 1<sup>ère</sup> MANCHE,
- CHALLENGE 2<sup>ème</sup> MANCHE,
- CHALLENGE 3<sup>ème</sup> MANCHE,
- GRANDE COURSE OFFSHORE,

- CHAMPIONNAT DU MONDE DE FORMULA KITE
- DÉFI NAUTIQUE LIONS
- ARCHI'S CUP
- HYÈRES VOILES DE TRADITION
- NOVEMBRE A HYÈRES ET CLASS 40

Il est précisé que les dates de manifestations nautiques mentionnées au tableau ci-joint sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons tenant à des contraintes d'organisation ou de conditions météorologiques. Dans ce cas, l'exonération portera sur les dates ainsi modifiées, étant précisé que la durée de la manifestation donnant lieu à exonération restera identique.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé des motifs,

**VU** l'avis de la quatrième Commission,

**VU** l'avis du Conseil Portuaire du Port Saint Pierre du 14 février 2024,

**VU** l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière des Ports de Plaisance d'Hyères du 15 février 2024,

**DÉCIDE** d'accorder, pour l'année 2024 :

- Une exonération partielle des redevances d'amarrage, soit 50 % du tarif «passager» de l'année en cours, aux bateaux participant aux manifestations nautiques énumérées dans le tableau ci-joint ;
- Une exonération complète des redevances d'amarrage pour les bateaux amarrés au Bassin des Dériveurs participant aux manifestations nautiques énumérées dans le tableau ci-joint ;
- Une exonération complète des redevances d'amarrage, d'occupation et de stationnement à terre pour la SEMAINE OLYMPIQUE FRANÇAISE DE VOILE, et la SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER, pour les bateaux concurrents et accompagnateurs.

- Une exonération totale des redevances d'amarrage pour les bateaux participant à CHALLENGE 1, 2 ET 3, GRANDE COURSE OFFSHORE, CHAMPIONNAT DU MONDE DE FORMULA KITE, DÉFI NAUTIQUE LIONS, ARCHI'S CUP, HYÈRES VOILES DE TRADITION, NOVEMBRE A HYÈRES.

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,

  
Monsieur Olivier MICALEE, CND  
Secrétaire de séance

Le Maire  
Jean-Pierre GIBAN  
  


ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

Publié le

Reçu en préfecture le

<u>MANIFESTATIONS</u> <u>2024</u>	DATES	ORGANISATEUR	TAUX EXONERATION	PERIODE
<b>EXONERATION TOTALE</b>				
Challenge 1ère Manche	07 janvier 2024	IYCH	100%	06 au 08 janvier
Challenge 2ème Manche	04 février 2024	IYCH	100%	03 au 05 février
Challenge 3ème Manche	03 mars 2024	IYCH	100%	02 au 04 mars
Grande course Offshore (Hyères Lérins Hyères)	30 mars - 01 avril 2024	IYCH	100%	Du <b>27 au 30 mars</b> pour la préparation des bateaux à la grande course puis du <b>31 mars</b> <b>au 1 avril</b> pour la remise des prix
Semaine Olympique Française de Voile	20 - 27 avril 2024	Hyères/MTPM/FFvoile	100%	15 au 28 avril 2024
Championnat du monde de Formula Kite	11 - 19 mai 2024	HKA	100%	10 au 20 mai 2024
Défi nautique Lions	01 - 02 juin 2024	Lion's club	100%	31/05 au 03 juin 2024
Archi's cup	10 juin 2023	IYCH	100%	9 au 11 juin
Hyères Voile de Tradition	07 - 13 octobre 2024	IYCH	100%	6 au 14 octobre 2024
Novembre à Hyères et class 40	09 - 11 novembre 2024	COYCH	100%	08 au 12 novembre 2024

EXONERATION 100% BASSIN DES DERIVEURS & 50% Capitainerie principale ou annexe				
Championnat de méditerranée ILCA	24 - 25 février 2024	COYCH	100% Bassin Dériveurs et 50% Capit. annexe	23 au 26 février 2024
SIL Optimist	10 mars 2024	COYCH	100% Bassin Dériveurs et 50% Capit. annexe	09 au 11 mars 2024
Euro Cup 29 er	29 mars- 01 avril 2024	COYCH	100% Bassin Dériveurs et 50% Capit. annexe	28 mars au 02 avril 2024
Hyères Séries	03 - 05 mai 2024	IYCH	100% Bassin Dériveurs et 50% Capit. principale	02 au 06 mai 2024
Rencontre Hyères le Lavandou	18 - 20 mai 2024	IYCH	100% Bassin Dériveurs et 50% Capit. principale	17 au 21 mai 2024
National Bateau	17- 20 mai 2024	CPSH	100% Bassin Dériveurs	17 au 21 mai 2024
ETF 26	22- 26 mai 2024	COYCH	100% Bassin Dériveurs	21 au 27 mai 2024
Régate Cape 31	22 - 26 mai 2024	COYCH	100% Bassin Dériveurs et 50% Capit. principale	21 au 27 mai 2024
Twin Race	14 - 15 septembre 2024	IYCH	100% Bassin Dériveurs et 50% Capit. principale	13 au 16 septembre 2024
Duc d'albe	13 - 15 septembre 2024	CMH	100% Bassin Dériveurs et 50% Capit. principale	12 au 16 septembre 2024

Régate des Tirans	29 septembre 2024	IYCH	100% Bassin Dériveurs et 50% Capit. principale	28 au 30 septembre
Sport Boat Contest Inter Séries Monotypes	26 - 27 octobre 2024	IYCH	100% Bassin Dériveurs et 50% Capit. annexe	25 au 28 octobre 2024
Coupe Nationale Laser	30 octobre - 02 novembre 2024	COYCH	100% Bassin Dériveurs et 50% Capit. annexe	29 octobre au 03 novembre 2024